



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 mars 2021
16 heures 30

GFVC

N° 002666

Cofinancements -
Demande de
subvention auprès de
l'Etat dans le cadre de
la DSIL Classique -
Aménagement
d'arrêts de bus

Affiché le :

25 MARS 2021

Le mardi 23 mars 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La commune d'Apt possède la compétence « transport urbain » et va mettre en place des lignes de bus permettant de lier les zones d'habitations aux zones d'activités (commerces, services publics, loisirs, scolaires, économiques). Les travaux envisagés de cette phase sont l'aménagement des points d'arrêts de bus.

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet de Vaucluse, adressé à Madame le Maire, indiquant les modalités de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Classique 2021.

Considérant que la commune a été retenue comme « petite ville de demain » et qu'elle se trouve en Zone de Revitalisation Rurale,

Madame le Maire propose de solliciter l'État à hauteur de 45 414,50 € pour l'opération « Aménagement urbain pour la création d'un transport urbain sur Apt » et propose le plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210325-2666-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Création quai bus PMR ligne bleue	32 607,00 €	DSIL classique	45 414,50 €	50,00 %
Création arrêt de bus sur chaussée (Panneau d'affichage, Marquage ZEBRA) ligne bleue	11 990,00 €	Ville d'Apt	45 414,50 €	50,00 %
Création quai bus PMR ligne rouge	32 607,00 €			
Création arrêt de bus sur chaussée (Panneau d'affichage, Marquage ZEBRA) ligne rouge	13 625,00 €			
Total HT	90 829,00 €	Total	90 829,00 €	

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

Approuve, les projets et le plan de financement pour les aménagements arrêt de bus - création d'un transport urbain sur Apt,

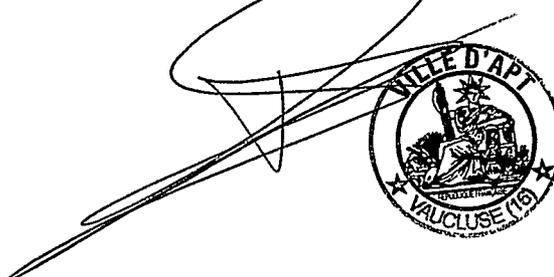
Sollicite, l'État à hauteur de 45 414,50 € pour l'opération aménagements arrêt de bus - création d'un transport urbain sur Apt,

Dit, que les recettes et les dépenses pour la réalisation des arrêts de bus sont inscrites au budget annexe transport.

Autorise, Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210325-2666-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021